



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 21 novembre 2011

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 18/2011 relatif au budget 2012 de la bourse communale

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal modifié le 7 décembre 1998, la commission des finances rapporte d'office sur le budget.

La commission s'est réunie une première fois le 15 novembre afin de procéder à une analyse complète du budget.

Nous remercions très sincèrement tous les Municipaux et le Boursier communal pour les renseignements complémentaires qu'ils nous ont aimablement fournis et pour les différentes présentations élaborées par notre boursier. La rédaction du présent rapport s'en est trouvée grandement facilitée.

La commission s'est réunie une seconde fois le 21 novembre pour la rédaction du présent rapport.

Commentaires relatifs au préavis

Nous avons apprécié les explications claires fournies dans le préavis, notamment l'insertion du tableau relatif à la facture 2012 de la péréquation.

Appréciation globale du budget

Le budget présente un excédent de charges de 467'071 CHF après amortissements, ce qui est inférieur de 23 % par rapport au budget présenté pour l'année 2011 (déficit de CHF 605'565). Compte tenu des explications fournies par les Municipaux, la commission estime que ce budget est plus réaliste et l'écart avec les comptes définitifs devraient s'en trouver réduit. L'excédent des charges représente le 3.18 % des revenus.

Les charges non maîtrisables représentent le 30.43 % du budget total et les revenus à 12.65 % du budget total.

Pour rappel, les charges non maîtrisables sont composées des postes suivants :

• Transports publics	198'300
• Participation au fonds de péréquation	2'057'837
• Service social (RAS; LAJE; CSR)	357'330
• Prévoyance sociale	1'601'345
• Santé publique	<u>384'660</u>
	4'599'412

Quant aux revenus ils se composent comme suit :

• Participation du fonds de péréquation	1'514'470
• Plafonnement des dépenses thématiques	<u>338'741</u>
	1'853'211

Amortissements

La commission se félicite de la politique d'amortissement poursuivie par la Municipalité.

Nous remercions la Municipalité d'avoir introduit, dans les tableaux figurant aux pages 5 et 6 du préavis, la date des fins de projets en tenant compte uniquement des amortissements dits "normaux".

Budget de fonctionnement

Généralités

Le traitement du personnel d'administration fixe concerne tout le personnel de l'administration et du service technique. Le traitement du personnel d'administration à l'heure concerne uniquement les 4 apprentis (deux agents d'exploitation et deux apprentis de commerce). Ces différents salaires sont ensuite répartis dans les postes concernés. Une augmentation de la masse salariale de 1 % est prévue dans le budget 2012.

Jusqu'à maintenant, les entretiens de fin d'années avec le personnel ont été faits avec notre Syndic et notre Secrétaire communal. Vu l'importance de plus en plus grande de ces entretiens, la Municipalité a décidé de s'entourer, pour les entretiens de fin 2011, d'une société spécialisée dans le coaching.

Concernant le service technique, les charges salariales comprennent l'engagement, entre février et mars 2012, d'un collaborateur supplémentaire. Cet engagement se justifie comme suit :

- en 2011, 93 mises à l'enquête ont été enregistrées. Pour 2012, avec l'acceptation du PGA, la Municipalité prévoit 120 mises à l'enquête par année;
- M. Leuenberger cumule la fonction de responsable de la voirie et responsable des bâtiments;
- lors du départ à la retraite de MM. Rapin et Corday, aucune personne n'a été engagée;
- la qualité des contrôles des constructions et des factures a été très sensiblement augmentée. La Municipalité estime avoir économisé, en 2011, entre 15'000 et 20'000 CHF;
- la Municipalité souhaite mettre à disposition des communes voisines le personnel technique pour leur permettre d'effectuer des travaux pour lesquels elles ne disposeraient pas des moyens adéquats (police des constructions). Les entrées relatives à ce nouveau "service" ont été estimées à 20'000 CHF pour l'année 2012.

La commission a considéré que les commentaires sur le budget faisaient partie intégrante du préavis. Elle se propose de ne pas y revenir dans le présent rapport, mais souhaite apporter les compléments d'information suivants :

150.3510 Ecole de Musique-Prestations

Jusqu'à ce jour, les responsables de l'Ecole de musique ont travaillé bénévolement. La Municipalité a estimé que cette situation ne pouvait pas durer ainsi, notamment pour le jour où les responsables actuelles devront être remplacées. Compte tenu de ce qui précède, un montant de 50'000.00 CHF sera alloué dès 2012, pour couvrir notamment tous les frais de secrétariat.

170.3145 Entretien terrains centre sportif

La Municipalité a décidé de confier la tonte et l'entretien des terrains de sports sis "En Marche" à une entreprise spécialisée externe. Le personnel de la voirie

pourra ainsi être libéré et affecté à d'autres tâches, notamment à l'entretien des routes toujours plus nombreuses vu l'agrandissement des zones constructibles.

190.3151.1 Site Internet

Le montant qui figure au budget correspond au contrat d'entretien qui, jusqu'à ce jour, était noyé dans les frais relatifs au service informatique.

351.3141 Entretien bâtiment Placette 13

Cet immeuble est contigu avec l'immeuble anciennement propriété de M. Mermoud. Le nouveau propriétaire souhaite entreprendre des rénovations à son immeuble. Jusqu'à ce jour, l'entrée du bâtiment Placette 13 se fait par l'immeuble Placette 15. Dans le cadre de ces rénovations, l'entrée des deux immeubles devra être modifiée et engendrera également des frais pour l'immeuble Placette 13. De plus il est prévu de changer les fenêtres de ce bâtiment en 2012.

353.3182 Bâtiment Espace Landry

Il est prévu d'installer l'ADSL avec un réseau WIFI dans ce bâtiment afin de permettre également à des sociétés commerciales de louer les locaux.

361.4271.3 Loyer restaurant du Pré-aux-Moines

Ce dernier est fixé à 2'900.00 CHF par mois. Un supplément est versé en fonction du chiffre d'affaires réalisé. Sur ce dernier point, la Municipalité reste prudente notamment du fait que le TCS ne viendra certainement plus se sustenter avec les participants à ses cours dès que son nouveau Centre sera construit.

420.3146 Agenda 21

La Municipalité a décidé de passer, en 2012, des déclarations d'intention à des projets concrets et effectifs. A ce sujet, une commission au sein de notre Conseil, présidée par M. Keller, a été nommée et entrera prochainement en fonction. D'autre part, il a été décidé de tenir un stand lors de l'Expo de Coss 2012.

430.3142 Entretien réseau routier et extension

Il est notamment prévu la pose d'un nouveau tapis (couverture uniquement) dans les quartiers de Champ-Paris, Chemins de la Paix et du Sau, travaux estimés entre 80'000 et 100'000 CHF.

430.3143.2 Entretien éclairage public

Dès 2015, les éclairages au moyen d'ampoules au mercure seront interdits. Ceci implique pour notre commune qu'elle devra changer un grand nombre de lampes et de mâts. Selon un récent inventaire fait en collaboration avec la Romande Energie, un investissement de 600/m CHF est prévu et réparti sur 6 ans.

710.3522.2 Accueil de jour + petite enfance

Le montant mis au budget pour le financement du Réseau enfance Cossonay et région (AJERCO) est de 80.00 CHF par habitant pour l'année 2012.

730.3654.1 Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile

Par rapport à l'année 2011, l'évolution globale attendue des activités d'aide et soins à domicile est de + 3.9 %, ce qui porte le total des heures réalisées auprès de 29'000 bénéficiaires à environ 1'600'000. Les perspectives de croissance de la population vaudoise (+ 1.2 %), le vieillissement de la population (+ 2 %) et le recours plus intense aux soins sont semblables à l'année 2011. L'ensemble de ces éléments concourt à une hausse de la subvention de 5.40 CHF par habitant. Le montant porté au budget correspond à 106.85 CHF par habitant.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances se propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

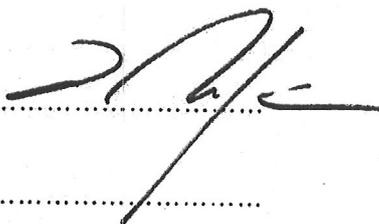
- Vu le préavis municipal No 18/2011 relatif au budget 2012 de la bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2012 tel que présenté

Pour la commission des finances :

Dominique Rufener (rapporteur) :



Philippe Mayer :

.....

Jean-Daniel Nicole :

.....

Etienne Martin :

.....

Olivier Richoz :

.....